

JPG/sl	MATERIAUX PIERREUX	DMP
24.04.2003		115

## RESPONSABLE TECHNIQUE D'EXPLOITATION

### 1. Base

Avant de délivrer le permis de carrière, le Département de la sécurité et de l'environnement s'assure en particulier que le propriétaire, l'exploitant ou l'un de ses employés, chargé de diriger l'exploitation, possède les connaissances techniques nécessaires à sa direction et au respect des prescriptions techniques qui ont été fixées par le Service des eaux, sols et assainissement.

L'exploitant ou la personne responsable, doit posséder des connaissances techniques suffisantes.

### 2. But

Le Service des eaux, sols et assainissement émet une directive fixant les exigences minimales nécessaires à la définition des connaissances techniques suffisantes d'une personne responsable.

### 3. Exigences

- Etre majeur
- Avoir la capacité civile
- Etre atteignable par l'entreprise ou l'Etat
- Disposer d'un remplaçant compétent
- Etre au moins au bénéfice d'un Certificat fédéral de capacité technique, avec 3 ans d'expérience pratique dans une exploitation de matériaux pierreux, ou d'un autre CFC, avec 7 ans d'expérience pratique, ou d'un minimum de 10 ans d'expérience pratique.